



Traité Baba Kama

Michna 2 - Chapitre 10

בָּטְלוּ מוֹכְסִים אֶת חֲמורוֹ,
וְנָתְנוּ לוֹ חֲמור אֲחֵר,
[גָּזְלוּ] הַלֹּסְטִים כְּסוּתוֹ,
וְנָתְנוּ לוֹ כְּסוּת אֲחֵרָת,
הָרִי אֱלוֹ שָׁלוֹ,
מִפְּנֵי שֶׁהַבְּעָלִים מְתִיאֲשִׁים מֶהֱן.
הַמַּצִּיל מִיַּד הַנֶּהָר, מִיַּד הַלֹּסְטִים,
אִם נִתְיָאֲשׁוּ הַבְּעָלִים,
הָרִי אֱלוֹ שָׁלוֹ.
וְכֵן גַּחֲלִיל שְׁלִדְבוּרִים,
אִם נִתְיָאֲשׁוּ הַבְּעָלִים,
הָרִי אֱלוֹ שָׁלוֹ.
אָמַר רַבִּי יוֹחָנָן בֶּן בְּרוּקָה:
נֶאֱמַנְתָּ אִשָּׁה אוֹ קָטָן לֹאמֹר:
"מִכֶּן יֵצֵא גַחֲלִיל זֶה".
וּמֵהֵלֶךְ בְּתוֹךְ שְׂדֵהוּ וְנוֹטֵל אֶת גַּחֲלִילוֹ,
וְאִם הִזִּיק, מִשְׁלֵם מָה שֶׁהִזִּיק.
אֲבָל לֹא יִקַּץ אֶת הַסּוֹכָה עַל מִנַּת לֵיתֵן דָּמִים.
רַבִּי יִשְׁמַעֵאל בֶּנוֹ שְׁלֵרְבִי יוֹחָנָן בֶּן בְּרוּקָה אוֹמֵר:
קוֹצֵץ וְנוֹתֵן דָּמִים.

Lorsque les collecteurs prennent en gage l'âne [de quelqu'un] et qu'ils lui rendent [par la suite] un autre âne (en échange), ou que des brigands volent le vêtement [de quelqu'un] et qu'ils lui rendent [par la suite] un autre vêtement (en guise de réparation), il (l'âne où le vêtement) et ce, du fait que leurs propriétaires ont perdu tout espoir de les récupérer.

Celui qui sauve une chose [de la crue] d'un fleuve, ou d'une légion [en patrouille], ou encore de brigands, dans la



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



mesure où son propriétaire a abandonné tout espoir, elle lui appartient.

De même, concernant une nuée d'abeilles (provenant d'une ruche voisine et qui viendrait s'installer chez quelqu'un), dans la mesure où son propriétaire aurait abandonné tout espoir, elle lui appartiendra.

Rabbi Yehouda ben Beroqa a dit qu'une femme ou un mineur est cru lorsqu'il (ou elle) dit : « C'est d'ici qu'est sorti la nuée ! »

Il est permis de pénétrer dans le champ de son prochain afin de récupérer sa nuée et d'abeilles. S'il a (ce faisant) causé un dommage [dans ce champ], il doit rembourser la valeur de ce qu'il a endommagé. Par contre, il ne peut pas couper une branche [de l'arbre sur laquelle se seraient posées les abeilles], et ce, même s'il comptait d'emblée la rembourser.

Rabbi Yichmael le fils de Rabbi Yo'hanan ben Beroqa dit qu'il peut même la couper et la rembourser ensuite.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions